

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 09 JUIN 2020

OBJET : DESIGNATIONS DES DELEGUES

L'an deux mille vingt, et le neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

La Maire rappelle que suite au renouvellement des conseillers municipaux en mars dernier, il doit être procédé par la nouvelle assemblée à la désignation des membres qui représenteront la commune au sein de différentes instances dont elle est membre , à savoir pour Bardos le Syndicat d'électrification des Pyrénées-Atlantiques et la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

Concernant le Syndicat d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), elle rappelle qu'il a pour mission de contrôler la bonne exécution du service public de l'électricité et du gaz dans l'intérêt de tous les usages du département, particuliers et professionnels et qu'il est administré par un comité composé de représentants élus par les conseils municipaux des 546 communes membres, à raison d'un délégué par tranche entamée de 5 000 habitants, des délégués suppléants étant désignés en nombre égal. La commune de Bardos dispose donc d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Elle indique qu'il se réunit généralement deux fois par an, qu'il examine les orientations budgétaires, vote le budget et traite toutes les questions à caractère financier ou ayant une incidence majeure dans la vie du syndicat.

Concernant la Fédération Nationale des Communes Forestières de France, elle rappelle qu'il s'agit d'une association loi 1901 créée en 1933 qui représente plus de 6 000 collectivités adhérentes : des communes propriétaires de forêts principalement mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des départements et des régions. Elle indique qu'en sont membres toute commune, autre collectivité territoriale ou organisme, ayant adhéré soit directement à la fédération, soit par l'intermédiaire d'une association départementale, et que chaque commune, collectivité territoriale ou organisme adhèrent désigne un délégué pour le représenter. La commune de Bardos dispose donc d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Elle précise enfin que les membres de ces 2 instances doivent être désignés par vote à bulletin secret mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Elle ajoute qu'une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations proposées prennent effet immédiatement conformément, au code général des collectivités territoriales (art. L2121-21 du CGCT), dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE comme suit les délégués chargés de représenter la Commune au sein des divers syndicats et organismes auxquels elle adhère :

Syndicat d'Electrification des Pyrénées Atlantiques

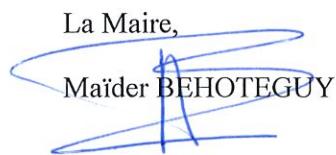
1 Titulaire : Henri DIRIBARNE

1 Suppléant :Martine CELHAY

Fédération Nationale des Communes Forestières de France

1 Titulaire : Geneviève DULIN

1 Suppléant : Henri DIRIBARNE

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

